



# Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-RTN1-2301-008



**Propriétaire :** SAS EDMP-HAUTS DE FRANCE  
**Adresse du bien :** 554-568-572, rue de Rouen, 80000 AMIENS  
**Nature du bien :** Appartement  
**Localisation du bien :** Sans objet  
**Numéro de lot :** Sans objet  
**Date du permis de construire :** Après 01/07/1997  
**Date limite de validité :** 08/07/2023  
**Référence client :** CR LCO AMIENS - Le Carmen - 24062022

## ERPS

Date limite de validité : 08/07/2023

Le nombre de site BASOL est le suivant :

- à moins de 100 mètres autour de l'immeuble : 0
- entre 100 et 500 mètres autour de l'immeuble : 0

Le nombre de site BASIAS est le suivant :

- à moins de 100 mètres autour de l'immeuble : 3
- entre 100 et 500 mètres autour de l'immeuble : 7

Le nombre de sites dont la situation est inconnue est de : 48

## ERP

Date limite de validité : 08/07/2023

Risque sismique : Zone Très faible

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Faible

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

\*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



# Les intervenants du dossier



Propriétaire : SAS EDMP-HAUTS DE FRANCE

2 Rue Leday, 80100 ABBEVILLE



Votre cabinet :

5 Rue Henri Georges André, 95160 MONTMORENCY

01 34 16 39 78

montmorency@diagamter.com



Technicien : Monsieur Philippe RATTON

01 34 16 39 78

philippe.ratton@diagamter.com



Monsieur Philippe RATTON  
Diagnosticteur certifié

**Synthèse dossier**  
Réf. : DIA-RTN1-2301-008

## Sommaire

Rapport ERPS	4
Rapport ERP	13
Attestation d'assurance du dossier	29

# ETAT DES RISQUES DE POLLUTION DES SOLS

Etabli selon les informations mises à disposition par les bases de données BASIAS, BASOL et ICPE

N° ERPS : 5900023

Date de création : 29 juin 2022

Réf interne : DIA-AYE50-2206-045

## RÉFÉRENCES DU BIEN

Vendeur : SAS EDMP-HAUTS DE FRANCE

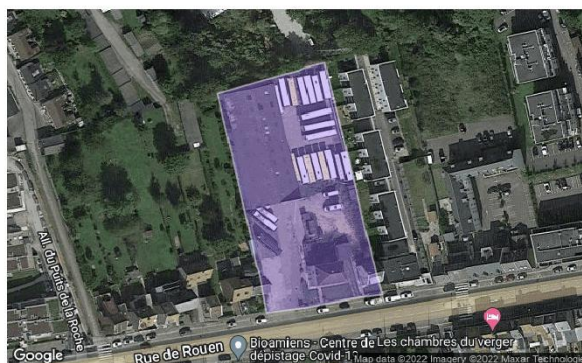
Acquéreur : - non communiqué

### Adresse du bien :

554-568-572, rue de Rouen  
80000 Amiens

Latitude : 49.88616°

Longitude : 2.27037°



### Références cadastrales

Section	Numéro	Surface
HY	0379	888 m <sup>2</sup>
HY	0380	1736 m <sup>2</sup>
HY	0381	2098 m <sup>2</sup>
	Total	4722 m <sup>2</sup>

## SYNTHÈSE

Sites \ Périmètres	100 m autour de l'immeuble	Entre 100m et 500m autour de l'immeuble
Nombre de Sites BASOL*	0	0
Nombre de Sites BASIAS**	3	7
Nombre de Sites ICPE***	0	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

\* BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

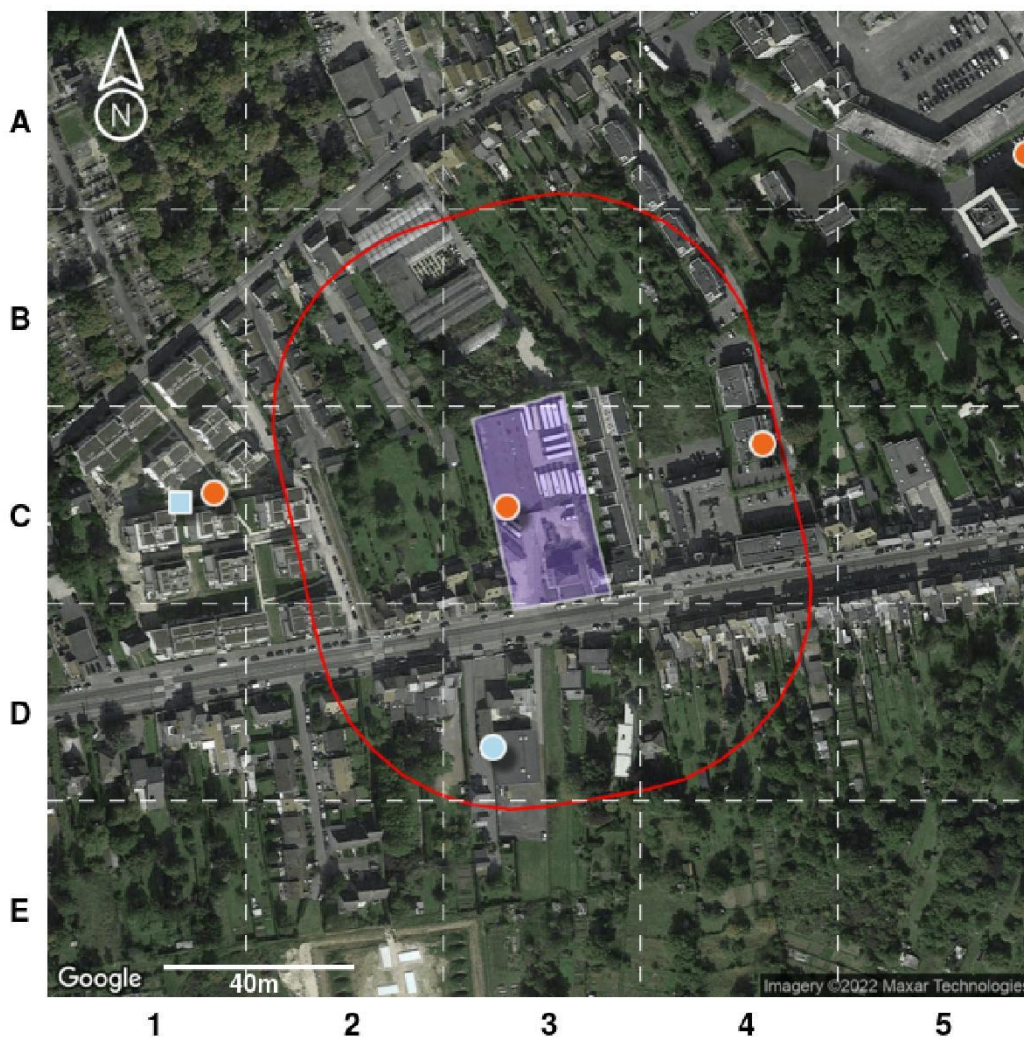
\*\* BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service. **Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

\*\*\* ICPE : Base de données des installations classées soumises à autorisation ou enregistrement et/ou régime particulier (SEVESO, IED ...).



## SOMMAIRE

Localisation des sites situés à moins de 100m de l'immeuble .....	2
Inventaire historique des sites BASOL situés à moins de 100m de l'immeuble .....	3
Inventaire historique des sites BASIAS situés à moins de 100m de l'immeuble .....	3
Inventaire historique des sites ICPE situés à moins de 100m de l'immeuble.....	3
Localisation des sites situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble.....	5
Inventaire historique de sites BASOL situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	6
Inventaire historique de sites BASIAS situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	6
Inventaire historique de sites ICPE situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble.....	7
Sites non localisables .....	8
Conclusions .....	8
Notice complémentaire.....	9

### LOCALISATION DES SITES SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



**Légende :**

-  Emprise de l'immeuble
-  100 m autour de l'immeuble

Type de site	Etat du site		
	En activité	Cessation	Inconnu
<b>Basias</b> (Ancien site industriel ou activité de service)			
<b>ICPE</b> (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)			
<b>Basol</b> (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)			

**Notice de lecture :**

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES SITES BASOL SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES SITES BASIAS SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C3	Taquet Voyages (Ets) (Ex. Nicot Jean (Ets)) (Ex. Taquet (André Ou Jean-Paul ? ) (Ets)) (Ex Fusilier)	Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment (F42), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	570 Rue de Rouen 80000 Amiens
C4	Maryson (Ets) (Ex. Malingue et Cie S.C.I.) (Ex. Sté S.A.I.M.) (Ex. Ets Pernaut Caron) (Ex. Ets Mercier Victor) (Ex. Ets Flabault Ch. Fils) (Ex. Ets Cornet Octave)	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (C10.4), Apprêt et tannage des cuirs, préparation et teinture des fourrures (C15.11Z), Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien (C20.41Z), Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, ... (C20.52Z), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (D35.30Z), Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux et du bois (C28.41Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Chaudronnerie, tonnellerie (C25.22Z)	508 Rue de Rouen 80000 Amiens



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
D3	Sevestre (Ets) (Ex. Ets Godely René)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)	587 Rue de Rouen 80000 Amiens

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES SITES ICPE SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

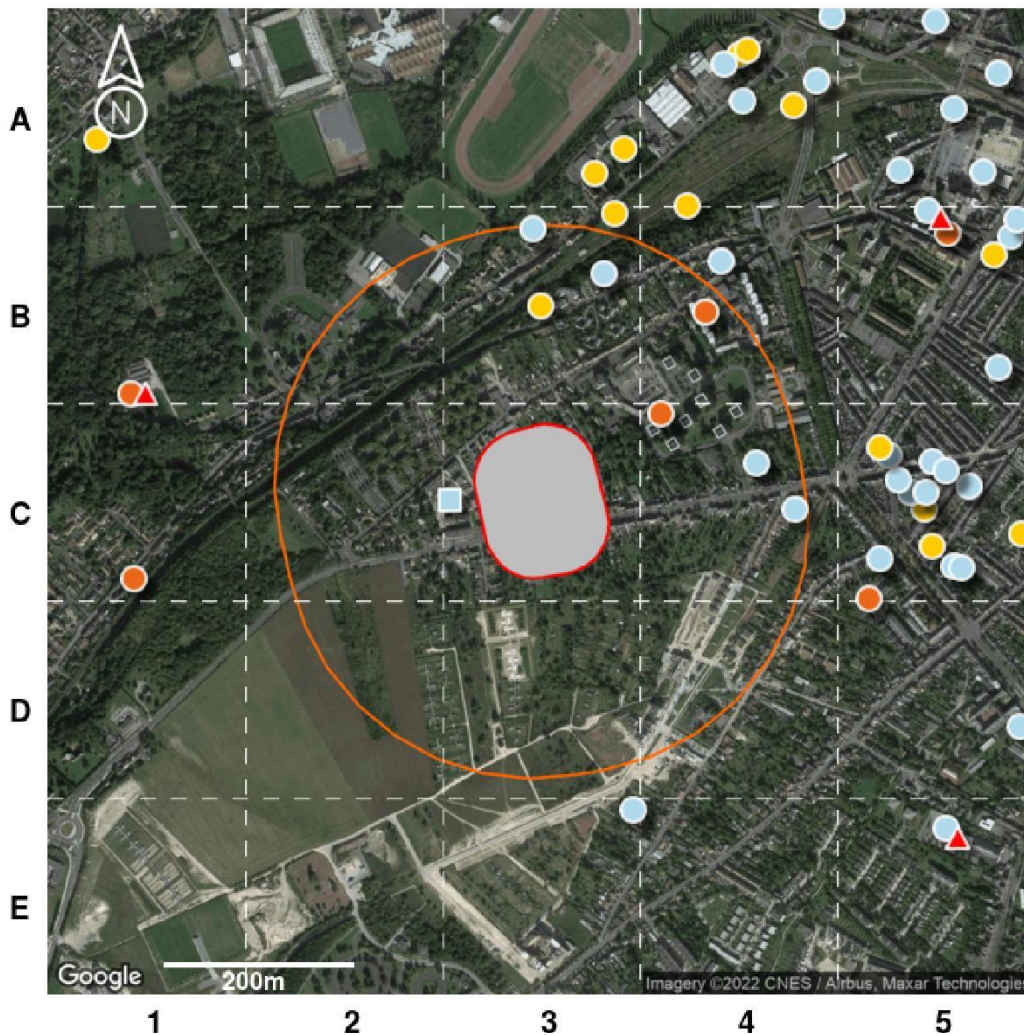


**Sites dont l'activité est terminée**



Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

Pour chaque tableau, les sites sont classés selon leur distance à l'immeuble du plus proche au plus lointain.

### LOCALISATION DES SITES SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



**Légende :**

-  Emprise de l'immeuble
-  100 m autour de l'immeuble

Type de site	Etat du site		
	En activité	Cessation	Inconnu
<b>Basias</b> (Ancien site industriel ou activité de service)			
<b>ICPE</b> (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)			
<b>Basol</b> (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)			

Notice de lecture :

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.



## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASOL SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASIAS SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C4	Gendarmerie Nationale	Carrosserie, peinture (G45.21B), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	89 Rue D'Elbeuf 80000 Amiens
B4	Petit Jean-Marc (Ets)	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	16 Rue Louis Antoine de Saint Just 80000 Amiens



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
B3	Société Anonyme des Établissements Ziegler; Anc. Sté Nouvelle de Galvanisation d' Amiens	Traitement et revêtement des métaux, usinage, mécanique générale (C25.6), Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z)	126 Rue Lescouvé 80000 Amiens



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
B3	Lafarge de la Rochette de Rochegonde Joseph Casimir Emile (Ets) (Ex. Ets Klein Denise ; Ex. Ets Consort Klein)	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser) (C28.49Z), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (E38.31Z), Fabrication d'objets en bois / liège, vannerie et sparterie (C16.29Z), Fabrication et/ou stockage de peintures, vernis, encres, mastics et solvants (C20.30Z), Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, ... (C20.52Z), Fabrication d'autres ouvrages en métaux (C25.9), Stockage de charbon (V89.02Z), Fabrication et réparation de machines agricoles et forestières (C28.30Z), Imprégnation du bois (C16.10B), Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles (C29.31Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z), Fabrication de motocycles et de bicyclettes et véhicules pour invalides (C30.91Z)	114 Rue Lescouvé 80000 Amiens
C4	Sté de Fertilisation (Ex : Sté de l'Engrais Amiénois)	Fabrication de produits azotés et d'engrais (C20.15Z), Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration) (E37.00Z)	368 Rue de Rouen 80000 Amiens
C4	Legendre Gérard (Ets)	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A)	343Bis Rue de Rouen 80000 Amiens

B3	Magniez Ernest (Ets) (Ex. Ets Levasseur) (Ex. Ets Cosserat) (Ex. Ets Requeboeuf) (Ex. Descat Etcie (Ets)) (Ex. Descat Frères et Cie (Ets))	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (C10.7), Blanchisserie-teinturerie (S96.01), Tissage (C13.2), Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage (C13.1), Ennoblement textile (teinture, impression,...) (C13.3), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (D35.30Z)	68 Rue Colbert 80000 Amiens
----	--	---	-----------------------------

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES ICPE SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C3	Medilindustry (Ex. Matifas Sehp)	inconnu(e)	6 Allée du Puits de la Roche 80000 Amiens

Pour chaque tableau le classement est établi du plus proche au plus lointain de l'immeuble.

## SITES NON LOCALISABLES

Il est important de savoir que les bases de données utilisées ne sont pas exhaustives, il s'agit d'un inventaire historique de sites pouvant dater pour certains de plusieurs dizaines d'années. Les informations de localisation ne sont pas toujours fournies, il n'est donc pas possible de savoir si ces sites sont à proximité de l'immeuble.

Pour votre information, les sites dont la localisation est inconnue à ce jour pour la commune « Amiens » sont dénombrés ci-après :

- 0 site BASOL;
- 1 site BASIAS en activité ;
- 14 sites BASIAS dont l'activité est terminée ;
- 29 sites BASIAS dont l'état d'occupation est inconnu ;
- 2 sites ICPE en fonctionnement ;
- 0 site ICPE en construction ;
- 2 sites ICPE en cessation d'activité ;

## CONCLUSIONS

Selon les informations mises à notre disposition,

La consultation de la base de données BASOL, le 29 juin 2022, n'a pas permis d'identifier de site pollué (ou sol pollué, ou potentiellement pollué) dans un rayon de 500m autour de l'immeuble.

La consultation de la base de données BASIAS, le 29 juin 2022, a permis d'identifier les anciens sites industriels ou activités de service suivants : 3 sites dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 7 sites entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 44 anciens sites industriels ou activités de service sont situés dans la commune sans localisation précise.

La consultation de la base de données ICPE, le 29 juin 2022, a permis d'identifier les installations classées pour la protection de l'environnement suivantes : aucun site dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 1 site entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 4 installations classées pour la protection de l'environnement sont situées dans la commune sans localisation précise.

*Le présent Etat des Risques de Pollution des Sols fait uniquement référence à des renseignements connus à ce jour. Il constitue un document d'information sur la proximité d'activités actuelles ou passées polluantes ou potentiellement polluantes et ne peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative quelconque. Il n'a pas pour objet d'établir un constat de la pollution avérée des sols, de sa nature, de sa dangerosité et des conséquences réglementaires qui en découlent. Par ailleurs, il convient de préciser que les bases de données BASOL et BASIAS ne prétendent pas à l'exhaustivité. Cet état des risques ne constitue en aucun cas un diagnostic de pollution des sols. Seule une visite du site, accompagnée de sondages ou de prélèvements, permet à un expert du domaine d'établir ce diagnostic et de satisfaire, entre autres, au contexte réglementaire des articles L.511-1, L.512-12-1, L.514-20 et L.512-6-1 du code de l'environnement.*

Sophia Antipolis, le 29 juin 2022,

  
**Minaxia**  
80 Route des Lucioles  
Espaces de Sophia Antipolis  
Bât C  
08560 VALBONNE  
SIRET : 514 061 738 00035  
secretariat@minaxia.fr  
Tél : 04 23 32 41 16 - Fax : 04 23 25 27 40

## NOTICE COMPLEMENTAIRE

### **Que faire en cas de vente d'un terrain concerné par un site BASOL BASIAS ou ICPE ?**

L'information de l'acquéreur est une obligation tant au regard du Code Civil (vice caché) qu'au regard, anciennement de l'article 8.1 de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, qu'au regard de l'actuel Code de L'environnement (partie Législative), Livre 5 : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances, Chapitre IV : Contrôle et contentieux des installations classées, Section 3 : Protection des tiers : Article L514-20 : "Lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation. Si le vendeur est l'exploitant de l'installation, il indique également par écrit à l'acheteur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives. L'acte de vente atteste de l'accomplissement de cette formalité. A défaut, et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acheteur a le choix de demander la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix; il peut aussi demander la réhabilitation du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente. Les notaires doivent veiller à ce que cette information soit respectée. Les conditions de vente sont ensuite librement débattues entre vendeur et acquéreur.

Par ailleurs, il est important de rappeler que depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle information a été rendue obligatoire dans les ERP. Ainsi, si l'immeuble est situé dans un secteur d'information sur les sols (SIS), celle-ci est notifiée dans l'ERP. Pour en savoir plus, rdv sur [www.preventimmo.fr/erp](http://www.preventimmo.fr/erp).

### **Quelles sont les conséquences si le site est considéré comme potentiellement pollué ?**

Les risques varient avec la nature et la concentration des polluants présents, la géologie, l'hydrogéologie et surtout avec le type d'usage du sol. La présence d'un polluant dans un sol n'induit pas nécessairement un risque pour les personnes vivant sur le site ou à proximité. Sans changement d'usage, les risques ne peuvent guère aller qu'en décroissant avec le temps en raison de la dilution, de la dégradation physico-chimique ou biologique et de la fixation des polluants dans certaines phases du sol. Ce phénomène est dénommé : atténuation naturelle. Pour un site vieux de plus de vingt ans, les impacts ne sont en général plus susceptibles d'apparaître qu'à l'occasion d'un changement d'usage tel que construction d'une nouvelle usine, d'une école ou d'un lotissement sur un ancien site industriel ou une ancienne décharge. **Ainsi, s'il y a un changement d'usage ou un projet de construction sur un terrain nu concerné par un risque de pollution des sols, il convient de réaliser un diagnostic de pollution des sols.**

*Lorsqu'un maître d'ouvrage est à l'origine d'un changement d'usage dans les conditions définies par l'article L. 556-1, il définit, le cas échéant sur la base d'une étude de sols comprenant les éléments mentionnés à l'article R. 556-2, les éventuelles mesures de gestion de la pollution des sols, y compris les eaux souterraines, qui permettent d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection des intérêts mentionnés au premier alinéa de l'article L. 556-1, au regard du nouvel usage projeté.*

### **Qui peut faire ces évaluations de risques ?**

Il existe en France de nombreux bureaux d'études et de sociétés susceptibles de réaliser de telles études. Ils sont réunis, pour une majorité d'entre eux, dans une union professionnelle, l'Union Professionnelle des Entreprises de Dépollution de Sites (UPDS).

## Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : DIA-AYE50-2206-045  
Réalisé par Philippe RATTON  
Pour le compte de ANALYSES & CONSEILS

Date de réalisation : 9 janvier 2023 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
du 18 mai 2018.

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien  
554-568-572, rue de Rouen  
80000 Amiens

Référence(s) cadastrale(s):  
HY0379, HY0380, HY0381

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur  
SAS EDMP-HAUTS DE FRANCE



### SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	approuvé	02/08/2012	non	non	p.3
PPRt	Effet thermique Espace Industriel No...	révisé	08/07/2016	non	non	p.4
PPRt	Effet de surpression Espace Industriel No...	révisé	08/07/2016	non	non	p.5
PPRt	Effet toxique Espace Industriel No...	révisé	08/07/2016	non	non	p.5
<sup>(1)</sup> SIS	Pollution des sols	approuvé	06/10/2021	non	-	p.5
SIS	Pollution des sols	approuvé	25/07/2019	non	-	p.5
Zonage de sismicité : 1 - Très faible <sup>(2)</sup>				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(3)</sup>				non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible
Plan d'Exposition au Bruit <sup>(4)</sup>	Non	-
Basias, Basol, l'cpe	Oui	11 sites* à - de 500 mètres

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'information sur les Sols.







(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

**Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.**

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)		
Risques	Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui <i>Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui <i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui <i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	Oui <i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire	Non	-
 Mouvement de terrain	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.</i>
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.</i>
 Cavités souterraines	Non	-
 Canalisation TMD	Non	-

## SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques.....	6
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	7
Déclaration de sinistres indemnisés.....	9
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	10
Annexes.....	11



## Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

### 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° \_\_\_\_\_ du **18/05/2018**

#### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : **09/01/2023**

#### 2. Adresse

Parcelle(s) : HY0379, HY0380, HY0381

554-568-572, rue de Rouen 80000 Amiens

#### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
zone 5  zone 4  zone 3  zone 2  zone 1

#### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif Faible avec facteur de transfert Faible  
zone 3  zone 2  zone 1

#### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui  non

#### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui  non

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 80-2021-10-06-00001 du 06/10/2021 portant création des SIS dans le département

#### Parties concernées

Vendeur SAS EDMP-HAUTS DE FRANCE à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Acquéreur \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

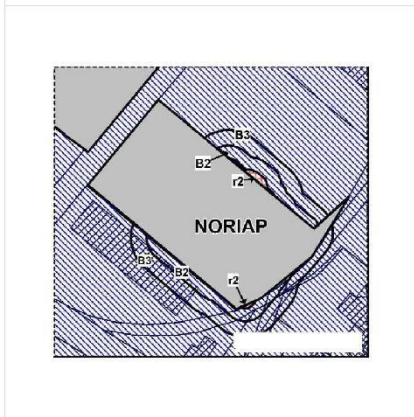
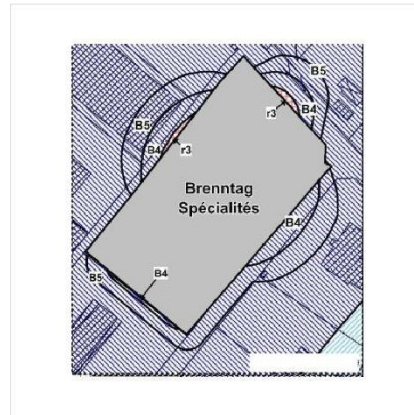
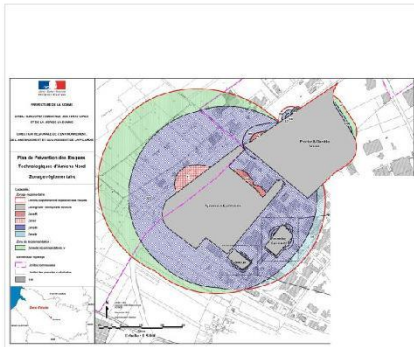


## Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRt multirisque, révisé le 08/07/2016

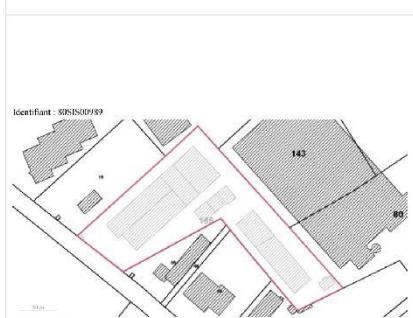
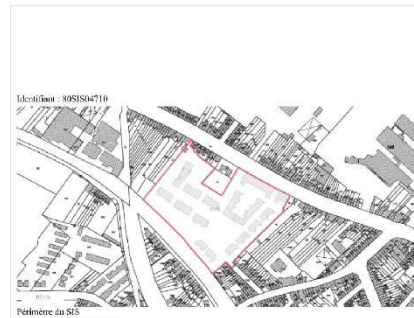
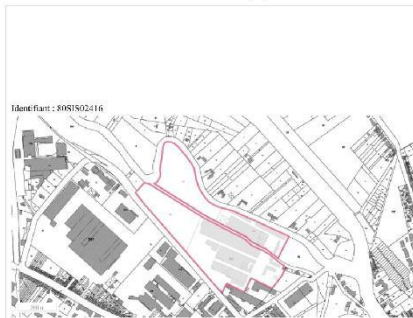
Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression, Effet toxique



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 06/10/2021



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 25/07/2019



## Déclaration de sinistres indemnisés

### en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

#### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Mouvement de terrain	09/02/2021	09/02/2021	30/03/2022	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	02/06/2017	02/06/2017	15/12/2017	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	01/04/2001	27/04/2001	08/01/2003	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/01/2001	25/04/2001	27/04/2001	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	01/01/2001	31/01/2001	08/01/2003	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/12/2000	25/04/2001	27/04/2001	<input type="checkbox"/>
Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain	14/02/2000	14/02/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/12/1993	18/01/1994	10/06/1994	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	20/07/1992	21/07/1992	03/09/1993	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/01/1988	30/04/1988	14/01/1989	<input type="checkbox"/>
Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain	23/07/1983	23/07/1983	08/10/1983	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Amiens - Somme  
Commune : Amiens

**Adresse de l'immeuble :**  
554-568-572, rue de Rouen  
Parcelle(s) : HY0379, HY0380, HY0381  
80000 Amiens  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

SAS EDMP-HAUTS DE FRANCE

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Aucune

---

## Documents de référence

Aucun

---

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par ANALYSES & CONSEILS en date du 09/01/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18/05/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

---

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental du 18 mai 2018
- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 02/08/2012
  - Légende du PPRn Inondation, approuvé le 02/08/2012
  - Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



## PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires  
et de la mer Somme

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Modifiant l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeur.

**Le Préfet de la Somme**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-5, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 563-1 à R. 563-8 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 2 juillet 2012 portant nomination de M. Jean-Charles GERAY, Secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2001 approuvant le plan prévention des risques naturels pour la commune de Ault ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 prescrivant le plan de prévention des risques du Canton de Conty ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 prescrivant le plan de prévention des risques pour la commune de Curly ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 2006 approuvant le plan prévention des risques naturels pour la commune de Montdidier ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2008 approuvant le plan prévention des risques naturels pour 43 communes de l'arrondissement de Montdidier ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2008 approuvant le plan de prévention des risques naturels pour 4 communes du canton de Chaulnes et Bray-sur-Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2008 approuvant le plan de prévention des risques naturels pour la commune de Mesnil-Martinsart ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 2011 classifiant 14 communes en zone de sismicité 2 (faible) ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 août 2012 approuvant le plan de prévention des risques pour 118 communes de la vallée de la Somme et de ses affluents ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 août 2012 prescrivant le plan de prévention des risques du Canton de Rue ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2013 approuvant le plan de prévention des risques technologiques pour les communes de Nesle et Mesnil-Saint-Nicaise ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2015 approuvant le plan de prévention des risques littoraux liés au recul du trait de cote dit « Falaises Picardes » ;

VU l'arrêté préfectoral n°02 du 1<sup>er</sup> février 2016 modifié fixant la liste des communes dans lesquelles l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur l'existence de risques naturels et technologiques majeurs, est obligatoire ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 approuvant le plan de prévention des risques naturels de submersion marine et d'érosion littorale Marquenterre - Baie de Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2016 approuvant le plan de prévention des risques technologiques des communes d'Amiens et Argoeuves ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 approuvant le plan de prévention des risques des Bas Champs du sud de la Baie de Somme ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2018 accordant délégation de signature à M. Jean-Charles GERAY, Secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

VU l'arrêté interdépartemental du 13 février 2018 approuvant le plan de prévention des risques de la basse vallée de la Bresle ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Somme ;

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du Code de l'Environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** Une copie du présent arrêté, accompagnée de la liste des communes concernées par un risque naturel et technologique, est adressée aux maires des communes concernées par la présente modification et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies de ces communes et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme, accessible sur son site Internet (<http://www.somme.gouv.fr/>), sous-rubrique « recueil des actes administratifs du département de la Somme ».

La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans un journal diffusé dans le département.



**Article 3 :** L'obligation d'information prévue au IV de l'article L125-5 du code de l'environnement, s'applique pour chacune des communes pour lesquelles un plan de prévention des risques naturels ou technologiques est prescrit ou approuvé, ainsi que les communes situées en zone de sismicité faible.

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances, le vendeur ou bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable sur le site des services de l'État dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/>).

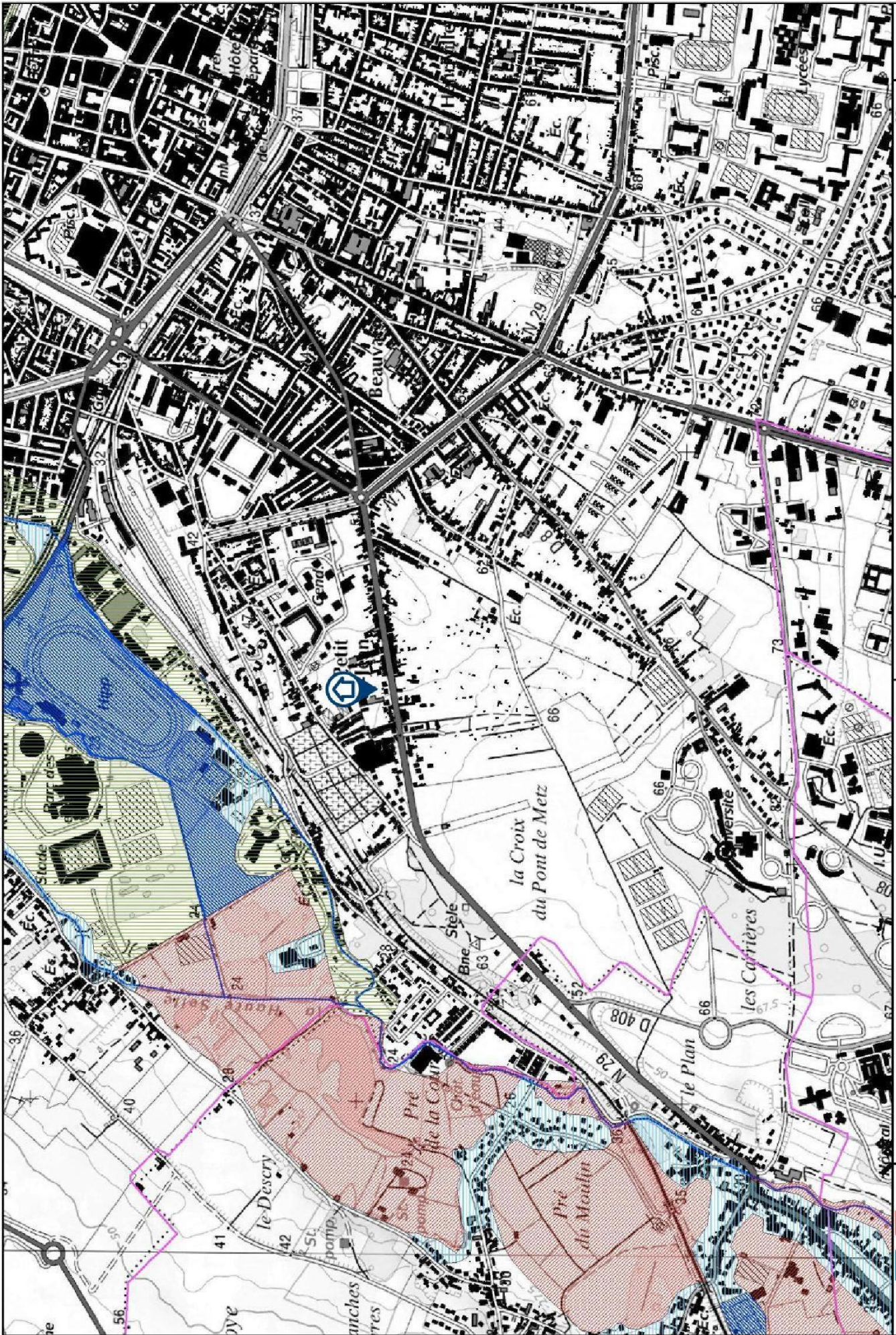
**Article 4 :** le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2006 susvisé.

**Article 5 :** Le Secrétaire général de la préfecture de la Somme, le Sous-Préfet d'Abbeville et Sous-Préfet de Montdidier -Péronne par intérim, le Directeur départemental des territoires et de la mer et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

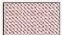

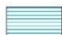



Fait à Amiens, le 6 MAI 2018

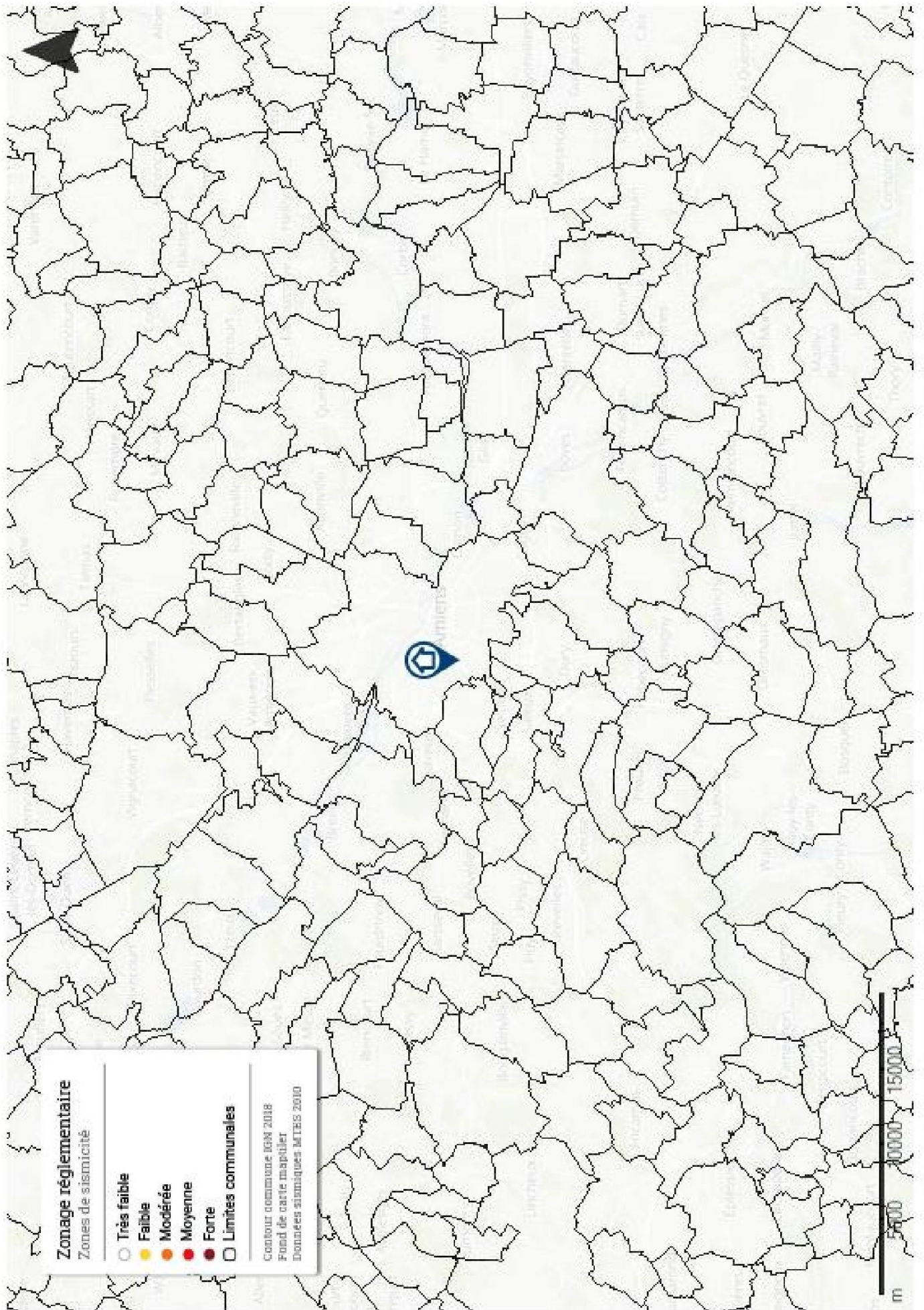
Pour le préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
  
Jean-Charles GERAY

Le Préfet,  

**Légende du zonage réglementaire :**

-  Zones de type 1
-  Zones de type 2
-  Zones de type 3
-  Zones de type 4
-  Limites de communes
-  Cours d'eau



## Attestation d'assurance


**Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES**

21 Place Dupuy  
31000 TOULOUSE  
Tel. 05 62 73 09 09  
email. [agence.galeylabauthe@axa.fr](mailto:agence.galeylabauthe@axa.fr)  
n° Orias 10 053 214

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise **Analyses & Conseils** représentée par **Monsieur Philippe RATTON**, domiciliée **5 Rue Henri Georges André 95160 MONTMORENCY** est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Contrat « Groupe »**

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- |   |   |
|---|---|
| - Photo 360 et visite virtuelle                           | - CQV (Certificat de qualité de vie)  |
| - Diagnostic de Performance énergétique 2021 sans mention | - Diagnostic de Performance énergétique 2021 avec mention                     |
| - Assainissement non collectif                            | - Assainissement collectif  |
| - Diagnostic de Performance Energétique sans mention      | - Diagnostic de Performance Energétique avec Mention                          |
| - Constat Amiante Vente sans mention                      | - Dossier Technique Amiante sans mention                                      |
| - Dossier Technique Amiante avec mention                  | - Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) |
| - Contrôle périodique amiante                             | - Diagnostic défiscalisation ancien   |
| - Logement décent   | - Dossier Amiante Parties Privatives  |
| - Etat des installations intérieures d'Electricité        | - Etat des installations intérieures de Gaz                                   |
| - Etat des Risques et Pollutions                          | - Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)                               |
| - Argiles   | - ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes)                                 |
| - Etat parasitaire  | - Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti                         |
| - Mérules   | - Etats des lieux   |
| - Superficie Carrez/Habitable et autres                   | - Amiante avant démolition  |
| - Mérules avant démolition                                | - Amiante avant travaux immeubles bâtis                                       |
| - Plomb avant travaux                                     | - Plomb avant démolition  |
| - Termites avant démolition                               | - Diagnostic Technique Global (DTG)   |
| - qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde)           |   |

**Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :**

- Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 12 000 000 € par sinistre
- Faute inexcusable (dommages corporels) : 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- Atteinte à l'environnement :
  - Tous dommages confondus : 1 000 000 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance
- Dommages aux biens confiés : 350 000 € par sinistre
- Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
- Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 19 décembre 2022

Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES



AXA France IARD.S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances